

**COMMUNE DE GRIGNON**

**Procès-Verbal du Conseil Municipal  
Du 30 juin 2017**

**Le Trente juin Deux Mille Dix-Sept**, le Conseil municipal de la commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PETIT, Maire, en session ordinaire.

*Étaient présents* : BLANC Lina – BRUN Marcel – BRUNOD Dominique – CHAPPE Corinne – CHAZELAS Pierre – CHRISTIN Gilles – HUGARD Thierry – KARST Bruno – MARCHAND Françoise – NICASTRO Marie – PETIT Brigitte – RIEU François – ROCIPON Denis formant la majorité des membres en exercice.

*Étaient absents* : DAL MOLIN Sylvie – DUCHINI Pierre – TARTARAT CHAPITRE Bernard

*Était excusée* : GACHON Martine (donne pouvoir à CHAPPE Corinne) – PAVIOL Franck (donne pouvoir à ROCIPON Denis)

Secrétaire de Séance : Marie NICASTRO

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Date de Convocation : 31 mai 2017

*Madame le Maire propose de modifier l'ordre du jour et de traiter le point des Élections sénatoriales en dernier afin de permettre à Pierre CHAZELAS et Denis ROCIPON, Conseillers municipaux en retard de participer au vote.*

*Les membres présents du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.*

**1) RYTHMES SCOLAIRES – Retour à la semaine à 4 jours à la rentrée 2017**

*Rapporteur : Françoise MARCHAND*

Madame Françoise MARCHAND, Premier Adjoint en charge des Affaires Scolaires donne lecture du projet de délibération sur la modification des rythmes scolaires en proposant le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017, comme le permet, par dérogation, le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017. Madame MARCHAND énonce en préambule que les parents d'élèves ont été interrogés au moyen d'un questionnaire distribué aux familles. Il en résulte une large majorité favorable à ce retour à la semaine de 4 jours, tout comme le Personnel communal travaillant dans les écoles. Le Conseil d'école convoqué, en séance extraordinaire le 29 juin 2017 a également émis un avis favorable. Madame MARCHAND confirme également que les services périscolaires fonctionneront à l'identique, hormis le mercredi puisque celui-ci sera libéré de l'activité scolaire. Mme MARCHAND précise que l'adoption de cette délibération sera soumise à l'acceptation du DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) dont la réponse est attendue pour début juillet.

*François RIEU précise que cela ne générera pas d'impact sur des services périphériques extérieurs à la Commune, le transport scolaire n'étant plus assuré pour les écoles de Grignon.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017 pour les écoles Maternelle et Primaire de Grignon, dès l'acceptation par le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire.

*Arrivée de Monsieur CHAZELAS Pierre à 19h12*

*Arrivée de Monsieur ROCIPON Denis à 19h15*

## **2) Inscription des coupes de bois à l'état d'assiette au titre de l'année 2018**

*Rapporteur : Brigitte PETIT*

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Évariste NICOLÉTIS de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assoir en 2018 en forêt communale relevant du Régime Forestier. Madame Le Maire précise qu'une décision du Conseil Municipal visant la modification des coupes de bois préconisées par l'ONF doit être motivée et transmise au Préfet de Région, lequel pourrait, pour non-respect effectif du programme des coupes et motifs non réels et sérieux invoqués dans la délibération, retirer la garantie de gestion durable avec des conséquences en particulier sur l'éligibilité des aides publiques (art. L 121-4 CF).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2018

## **3) Approbation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social (PPGD)**

*Rapporteur : Brigitte PETIT*

Madame Le Maire, donne lecture du projet de délibération visant à émettre un avis sur le projet du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social (PPGD) établi par l'établissement public de coopération intercommunale ARLYSERE.

Ce plan a pour but de répondre aux deux lois récentes réformant la gestion de la demande et la politique d'attribution des logements sociaux. Les objectifs visés sont les suivants :

- Une plus grande transparence vis-à-vis du demandeur
- Une meilleure lisibilité dans le parcours du demandeur
- Une meilleure efficacité dans le traitement des demandes
- Une plus grande équité dans le système d'attribution des logements

*Denis ROCIPON fait remarquer qu'il n'est pas évident, en l'état, d'établir un constat entre la situation actuelle et le changement opéré par la mise en place du PPDG*

*Madame Le Maire et François RIEU souhaitent, néanmoins, que la Commune continue d'être consultée quant à l'attribution des logements sociaux de Grignon*

*François RIEU précise également qu'outre le fait de pratiquer de la mixité sociale sur le territoire, il faudra pouvoir répondre aux besoins des familles défavorisées par un développement des services nécessaires (transports, services sociaux...)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec deux abstentions

**Emet un avis FAVORABLE** au Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social pour 2017-2023.

## **4) Désignation des délégués aux Élections Sénatoriales**

Cf. Procès-verbal joint.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 19h47.

\*\*\*\*\*

